

## Développement durable

### Les propriétaires forestiers sont attachés à leur patrimoine mais peu motivés par son exploitation commerciale

Bruno Maresca, Romain Picard

La forêt française s'étend depuis plusieurs décennies: sa surface s'est accrue de 10% au cours des vingt dernières années et couvre aujourd'hui 30% du territoire. Réaffirmé par le Grenelle de l'Environnement, le potentiel forestier est un enjeu important pour contribuer aux objectifs énergétiques que la France s'est fixés pour 2020 (faire passer la part de la consommation énergétique issue d'énergies renouvelables de 9% à 23%, soit l'équivalent de six centrales nucléaires). Mais pour contribuer à cet effort, la filière sylvicole doit se moderniser pour accroître ses débouchés et impliquer les propriétaires afin de stimuler la mise sur le marché des coupes de bois.

À la demande de la Fédération Forestiers Privés de France, et du Centre national de la propriété forestière, le CRÉDOC a réalisé une enquête auprès d'un panel de propriétaires possédant plus d'un hectare de bois. Cette enquête alimente le Réseau d'observation de la forêt privée (Resofop) pour mieux cerner les motivations des propriétaires privés et leur propension à exploiter activement leurs bois. Les résultats devraient permettre de développer auprès d'eux des actions incitatives pour apporter à la filière bois un volume plus important de coupes. Cette enquête révèle en effet que la moitié d'entre eux réalise des coupes, très souvent pour leurs besoins personnels, notamment de bois de chauffage. Mais ils ne sont pas nombreux à être intéressés par une exploitation commerciale.

#### La moitié des propriétaires réalisent des coupes de bois

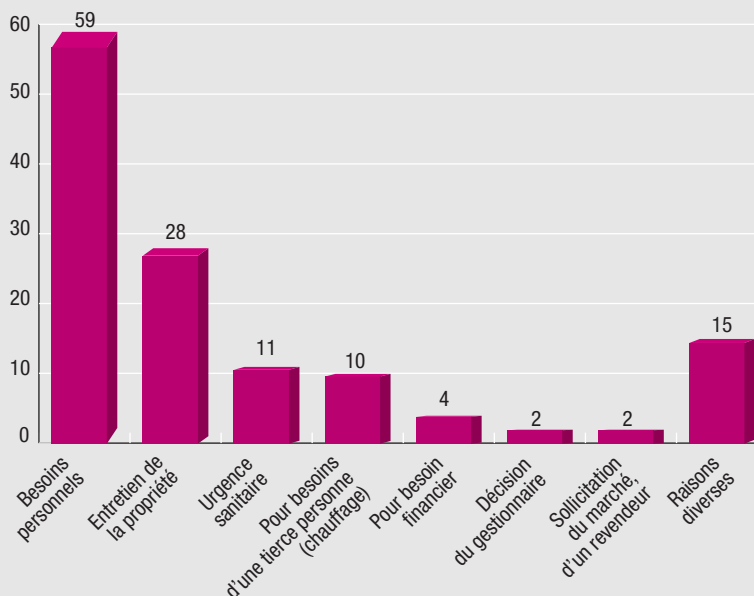
Le nombre de propriétés forestières privées est de l'ordre de 3,5 millions. Elles couvrent environ 10 millions d'hectares sur les 15,5 millions d'hectares de forêts que compte la France. La majorité des propriétés privées sont inférieures à 1 hectare (60%).

Celles qui comptent plus de 1 hectare de bois sont au nombre de 1,4 million et couvrent à elles seules 90% des surfaces de bois privées. Ce sont les propriétaires de ces bois de plus de un hectare que le CRÉDOC a interrogés: 72% déclarent posséder des bois de feuillus, 39% des résineux, 15% des plantations mixtes et 9% des peupleraies.

L'enquête révèle que la moitié de ces propriétaires exploitent leur potentiel

#### Près de 60% des coupes de bois sont motivées par des besoins personnels

(Propriétaires possédant plus de 1 ha, coupes des 5 dernières années)  
en %



Source: Enquête Resofop, CRÉDOC, 2009.

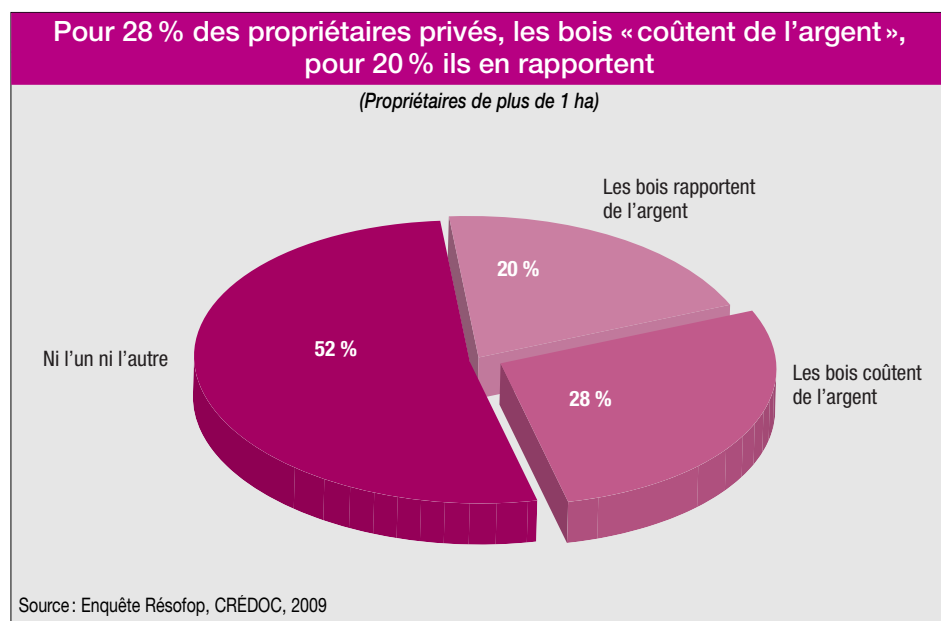
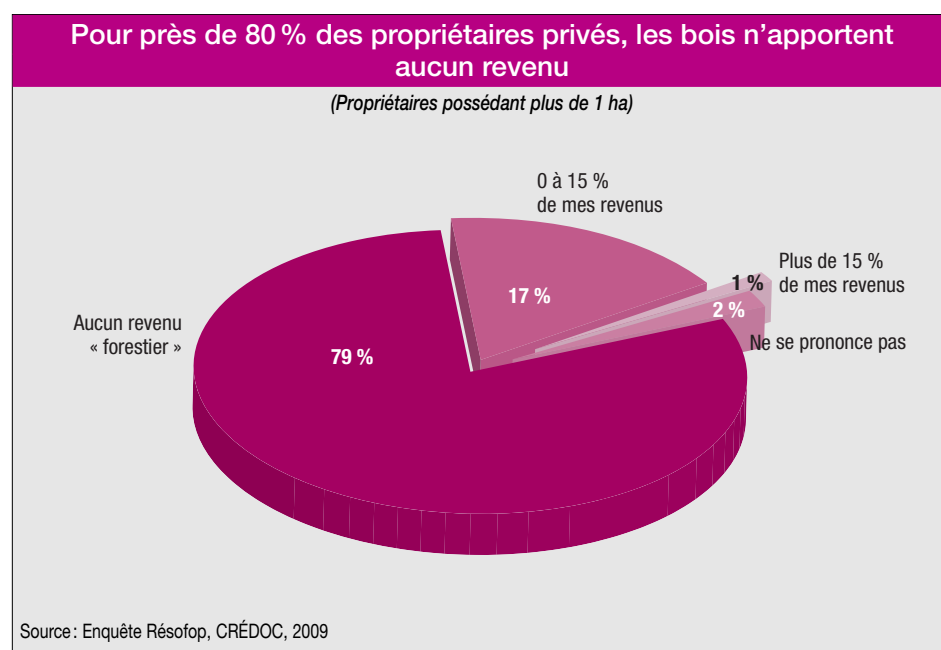
de production de bois : 51 % ont effectué une coupe dans les cinq dernières années, et 31 % envisagent d'en réaliser une durant les cinq prochaines années. Une bonne part de ces coupes est destinée à des usages personnels et n'est pas mise sur le marché. Parmi ceux qui déclarent avoir récolté du bois, 79 % ont coupé des petits bois, 30 % des gros bois. Il est difficile de leur faire estimer le volume des coupes : 50 % de ceux qui ont fait une coupe dans les cinq dernières années ne sont pas en mesure de le faire. En France, la production de bois utilisé pour le chauffage, majoritairement autoconsommé, représenterait 22 millions de mètres cubes sur les 59 millions de mètres cubes de bois coupés, le reste correspondant au bois pour le papier, l'ameublement et le bois d'œuvre.

### Mais le rapport financier est très limité

Parmi les propriétaires possédant au moins un hectare, seuls 18 % déclarent que leurs bois leur rapportent de l'argent. Pour la grande majorité, les bois sont un élément constitutif de leur patrimoine plutôt qu'un moyen de production et de revenus.

Les principaux intérêts que les propriétaires privés trouvent à leurs bois sont : le bois pour l'usage personnel (35 %), l'espace de promenade et de loisir (17 %), le patrimoine à transmettre (17 %), le cadre paysager (12 %), l'espace de nature (10 %), les champignons (8 %), la chasse (7 %), la vente de bois (5 %), le produit financier (4 %). L'autoconsommation est bien l'intérêt principal que les propriétaires déclarent retirer de leur bois. Mais ensuite, ce sont les dimensions immatérielles de la propriété forestière – cadre paysager et ressources récréatives – qui représentent les principaux bénéfices mis en avant par les propriétaires privés. L'intérêt financier, associé en particulier à la vente de bois, motive moins de 10 % d'entre eux.

Un quart seulement des propriétaires privés connaît le prix du bois vendu à des intermédiaires. Beaucoup méconnaissent les circuits de vente : seuls 6 % ont été démarchés récemment. Plus largement, moins d'un proprié-



taire sur quatre estime que le prix du bois est suffisamment intéressant pour inciter à faire des coupes (23 %). Ils sont plus nombreux, en revanche, à connaître le prix du bois de chauffage vendu à des particuliers (41 %). Mais cela ne signifie pas qu'ils soient nombreux à le vendre.

### Une forêt trop morcelée

Le faible niveau de valorisation économique des bois privés s'explique en partie par le caractère patrimonial de

ce type de propriété et par son morcellement. Non seulement les surfaces possédées sont le plus souvent restreintes, mais la moitié des propriétaires possèdent des parcelles de bois dispersées (51 % des propriétaires de plus d'un hectare).

Plus des trois-quarts des surfaces forestières privées sont détenus en propriété individuelle ou en communauté matrimoniale (77 %). Près de 17 % sont maintenues en indivision. Cette situation s'explique par la part prépondérante (66 %) des propriétés de bois obtenues à la suite d'un héritage, d'une succession ou d'une donation. La part des acquisitions par

achat (28 % des propriétaires de plus de un hectare) et des plantations ou autres modes d'acquisition (6 %) ne sont néanmoins pas négligeables.

Le morcellement de la propriété forestière limite l'exploitation et la valorisation économique des forêts privées. On constate, de fait, une forte corrélation entre la superficie des propriétés boisées et la motivation du rendement forestier : il faut atteindre 150 hectares pour que plus de 50 % des propriétaires disent rechercher un produit financier.

### Mais un réel intérêt pour le patrimoine boisé

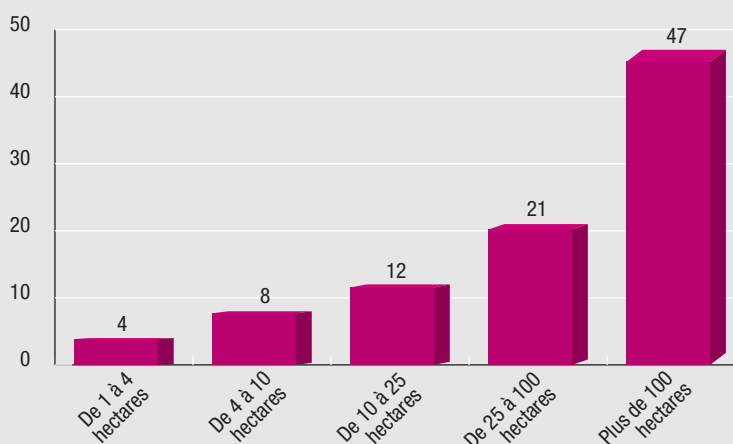
Le peu d'intérêt porté au produit financier qui pourrait résulter de l'exploitation de la forêt ne signifie pas que les propriétaires forestiers se désintéressent de leur bien, bien au contraire ! La grande majorité se déclare attachée à ses bois (84 %). Rares sont ceux (5 %) qui déclarent souhaiter s'en séparer si c'était possible. Leur attachement se manifeste, en particulier, par la régularité avec laquelle ils visitent leurs bois et par les travaux d'entretien qu'ils réalisent. Les trois quarts visitent leurs bois au moins une fois par an, 55 % plusieurs fois par an. Par ailleurs, 11 % font gérer leurs bois en partie ou en totalité par un homme de l'art, le plus souvent un technicien ou un expert forestier, un bûcheron, ou bien encore un parent.

La moitié des propriétaires estiment que leurs parcelles boisées sont très ou assez bien entretenues (51 %). De fait, près d'un tiers déclare avoir effectué des travaux d'entretien ou d'aménagement au cours des 5 dernières années (29 %), un quart pense en réaliser au cours des cinq prochaines années (25 %). Les travaux réalisés consistent à entretenir les parcelles (72 % des cas), à réaliser des plantations et des régénérations (33 %), à améliorer les voies d'accès (13 %), et à créer des pistes incendie (4 %).

Un propriétaire sur cinq lit des revues qui concernent la forêt (20 %). Un quart d'entre eux (27 %) connaît l'existence du centre régional de la propriété forestière (le CRPF), une coopérative (26 %), un syndicat forestier (26 %), un expert forestier (23 %).

### Les propriétaires des petites surfaces sont peu intéressés par une exploitation commerciale

Réponse à la question : « Avez-vous le sentiment d'être producteur de bois ? » en %



Guide lecture : 47 % des forestiers possédant plus de 100 ha ont le sentiment d'être producteurs de bois

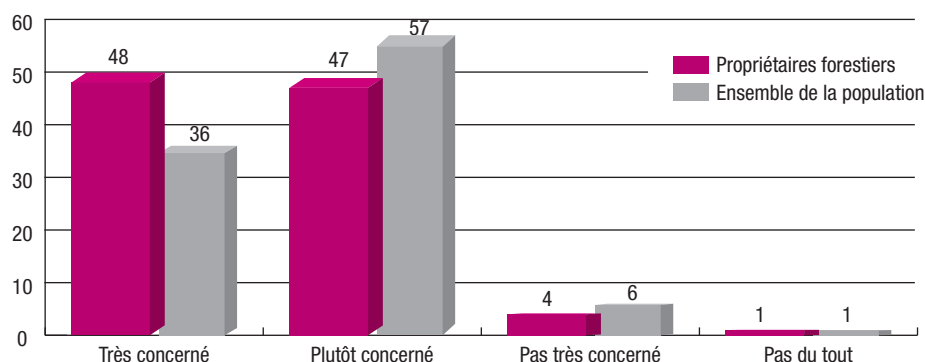
Source : Enquête Résopop, CRÉDOC, 2009

### Des propriétaires âgés mais sensibles aux enjeux environnementaux

Les propriétaires de bois sont nettement plus âgés que la moyenne des Français : 42 % ont plus de 65 ans (contre 23 % dans la population française). La moitié des propriétaires détiennent leurs bois depuis 25 ans au moins. Par ailleurs, l'âge moyen auxquels les propriétaires ont acquis des parcelles boisées s'explique principalement par le moment, dans le cycle de vie, de la transmission des héritages.

#### Sensibilité environnementale des propriétaires forestiers

en %



Source : Enquête Résopop, CRÉDOC, 2009

Parmi ceux qui possèdent au moins un hectare de bois, 31 % sont ou ont été agriculteurs, 18 % professions intermédiaires, 17 % cadres ou professions intellectuelles supérieures, 15 % ouvriers, 11 % artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, 8 % employés.

Plus fortement impliqués que le reste des Français dans la gestion du patrimoine naturel, les propriétaires forestiers sont plus nombreux (48 % contre 36 %) à se déclarer très sensibles aux questions environnementales.

## Rendre les propriétaires plus actifs sur le marché des bois

La forêt française est la première réserve de bois (en mètres cubes) en Europe et la troisième par sa surface (après la Suède et la Finlande). Mais compte tenu des importations de bois, de pâte à papiers et cartons et de meubles, la balance commerciale de la filière bois accuse un déficit de 6,3 milliards d'euros en 2008. Le Grenelle de l'environnement a demandé aux forestiers de mobiliser plus de bois pour mieux valoriser la ressource forestière sur les marchés des matériaux renouvelables et de l'énergie.

Au-delà de la valorisation des produits bois, cette enquête révèle l'attachement des propriétaires forestiers à la valorisation des services écologiques et sociaux rendus par la forêt. Ce potentiel (bois et non bois) intéresse un nombre croissant d'acheteurs et la

demande de parcelles boisées à acheter est plus importante que l'offre.

Or tant que les bois privés ne seront considérés comme sources de revenus que par une minorité de leurs propriétaires, et que ceux-ci ne retireront pas de bénéfices de leur bien, l'exploitation de la forêt privée stagnera. Actuellement, ce sont essentiellement les grandes propriétés forestières qui alimentent le marché des coupes de bois. Les propriétaires privés sont d'autant plus enclins à entretenir et exploiter leurs bois qu'ils ont acheté ou planté eux-mêmes leur surface boisée et qu'ils s'informent sur la filière sylvicole (via les revues, les organismes forestiers, les acheteurs). À l'heure du développement durable, inciter les Français à acquérir des parcelles boisées pour disposer d'un capital d'énergie renouvelable, contribuer à protéger la biodiversité, tout en bénéficiant d'un revenu tiré des coupes de bois, serait de nature à dynamiser l'image de la filière bois auprès du grand public. ■

## Pour en savoir plus

● Les chiffres clés de la forêt privée 2008-2009.

<http://www.foretpriveefrancaise.com/les-chiffres-cles-de-la-foret-privee-2008-2009-163139.html>

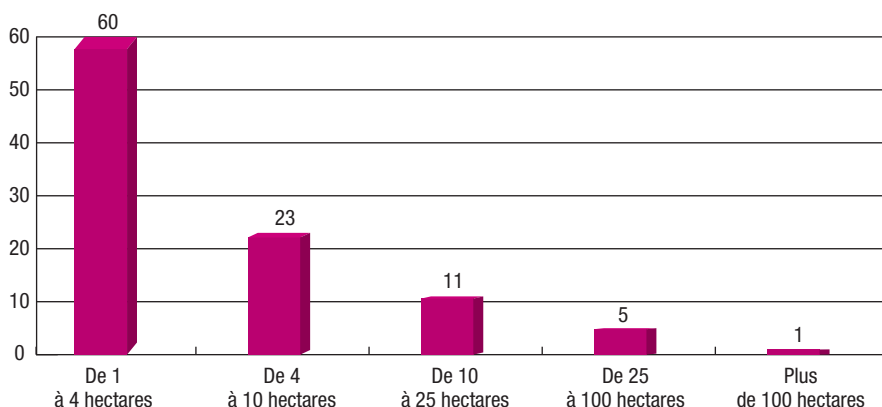
● La Fédération Forestiers Privés de France représente et défend les propriétaires forestiers privés auprès des pouvoirs publics français et européens, et auprès des partenaires de la filière forêt bois et des organismes non gouvernementaux.

● Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) a pour mission de contribuer aux actions de développement concernant la forêt, par l'animation, la coordination, la recherche, la formation et la diffusion des connaissances et coordonne les Centres Régionaux de la Propriété Forestière (CRPF).

## Méthodologie de l'enquête

Pour alimenter Résofop, le Réseau d'Observation de la Forêt Privée, le CRÉDOC a constitué un panel représentatif de propriétaires forestiers dont la première interrogation a été réalisée en décembre 2009, pour établir leur profil sociodémographique, le degré d'exploitation de leurs bois et l'intérêt qu'ils portent à leur patrimoine.

Répartition des propriétaires interrogés  
en %



Source: Enquête Résofop, CRÉDOC, 2009.

L'enquête du CRÉDOC a été réalisée par téléphone, auprès d'un échantillon de 600 propriétaires représentatifs de la population nationale possédant au moins un hectare répartis dans 5 inter-régions couvrant l'Hexagone.

CRÉDOC  
Consommation et Modes de Vie

●  
Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

●  
Directeur de la publication :  
Yvon Merlière

●  
Rédacteur en chef : Yvon Rendu

●  
Relations publiques  
Tél. : 01 40 77 85 01  
relat-presse@credoc.fr

●  
Diffusion par abonnement uniquement  
31 euros par an  
Environ 10 numéros

●  
142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

●  
Commission paritaire n° 2193  
AD/PC/DC

●  
[www.credoc.fr](http://www.credoc.fr)